



Air France

# La restauration collective AF



## Une affaire de Solidarité !

Octobre 2023



### CSEE EXTRA DU 19 OCTOBRE 2023

2 mandats viennent d'être donnés  
au secrétaire du CSEE DGI.



⇒ Avis de la session sur le mandat à donner au secrétaire du CSEE Industriel aux fins de **signer l'accord de péréquation** faisant moduler le financement de 0,425 % de la société Air France, afin d'établir une nouvelle clé de répartition de la subvention 0,425 % entre chaque CSE en fonction du nombre de salariés « convives » dans chaque CSE.

**Votes :**

19 POUR : CFE-CGC (7) ; UNSA (11) ; CFDT (1)

5 Abstentions : CGT (5)

7 CONTRE : FO (5) ; Sud (2)

⇒ Avis de la session sur le mandat à donner au secrétaire du CSEE Industriel aux fins de procéder à la **restitution de la restauration collective du CSEE Industriel** et de ses fonctions supports.

**Votes :**

18 POUR : CFE-CGC (7) ; UNSA (11)

13 CONTRE : FO (5) ; CGT (5) ; Sud (2) ; CFDT (1)

### POURQUOI CES 2 MANDATS ?

Un accord de péréquation est vital pour que la gestion de la restauration reste de la responsabilité du CSEE IAF.

Cet accord ne sera cependant possible qu'en passant outre les clivages politiques de certains et en acceptant des restructurations pour d'autres.

La négociation continue, le bureau du CSEE DGI à aujourd'hui les moyens d'agir avant la fin de l'année 2023.



Air France

# La restauration collective AF



## Une affaire de Solidarité !

Aujourd'hui les salariés d'Air France peuvent se restaurer dans TOUS les restaurants de l'entreprise grâce à un accord qui se termine fin 2023. Le temps presse !

La proposition d'accord, actuellement sur la table, propose de prendre en compte la réalité des repas pris par les salariés AF dans chacun des restaurants.

**Pour que TOUS les salariés AF puissent continuer à manger dans l'ensemble des restaurants de l'entreprise, TOUS les CSEE doivent se retrouver autour de cet accord.**

Le vote d'hier, au CSEE DGI, n'est qu'une étape dans le déroulé de la négociation péréquation. Négociation qui revient tous le 4 ans dans le système actuel.

L'accord proposé a également la vertu de pérenniser et stabiliser la solidarité nécessaire de la restauration collective dans le temps.

Mais voilà, certains communiquent déjà !!

**Le bureau FO du Hub s'empresse de retenir uniquement le vote pour la restitution de la restauration DGI à la Direction.**

**Le secrétaire FO du Hub refuse de voir que nous avons également voté POUR un accord de péréquation ÉQUITABLE.**

A noter également que les élus FO de la DGI ont voté **CONTRE** donner le mandat pour la signature de cet accord !?!

Sans cet accord, le bureau du **CSEE DGI** est subventionné à hauteur de **3.95€** pendant que le bureau du **CSEE Hub** est subventionné à **10.60€**.

Avec l'accord proposé, le bureau du CSEE DGI serait subventionné à hauteur de 7.54€ pendant que le bureau du Hub serait subventionné à 8.46€...

FO revendique souvent une solidarité. C'est peut-être moins facile de l'être lorsque l'on doit donner ! La CFE-CGC tentera de ramener ces élus dans le collectif.

**En voulant cet accord, la CFE-CGC se bat pour les salariés de la restauration du CSEE DGI. Les salariés AF continueront à pouvoir manger.**

Pour information :

**Avec accord**, ci-dessous la projection 2023 quant à la subvention AF par plateau repas AF

Pileco	Hub	PàP	DGI	CGO	S.I.	EA
1 241 819 €	1 187 744 €	268 290 €	3 868 579 €	1 013 977 €	0 €	2 864 817 €
6,98 €	8,46 €	7,70 €	7,54 €	9,12 €		7,92 €

**Sans accord**, ci-dessous la projection 2023 quant à la subvention AF par plateau repas AF

Pileco	Hub	PàP	DGI	CGO	S.I.	EA
1 320 525 €	1 482 138 €	641 477 €	2 021 714 €	311 069 €	0 €	5 088 996 €
7,42 €	10,55 €	18,41 €	3,95 €	2,80 €	xxx	14,07 €